



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Special Projects/Projets Spéciaux
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage/, Phase III
Floor 10C1/Étage 10C1
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet AUTO FINGERPRINT ID SYSTEM SOLUTION	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-153234/E	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-153234	Date 2016-08-02
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZL-107-30327	
File No. - N° de dossier 107zl.M7594-153234	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-08-19	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Campbell, Jeff	Buyer Id - Id de l'acheteur 107zl
Telephone No. - N° de téléphone (879) 469-3956 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-9235
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

M7594-153234/E

002

107zl

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

M7594-153234

107zl.M7594-153234

Le but de cette modification est de:

1. Répondre aux questions posées concernant la sollicitation.

Le tableau suivant (Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1) fournit des réponses aux questions posées par des soumissionnaires à la suite de la publication, le 4 juillet 2016, de la demande de propositions (DP) sur le renouvellement du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID). Questions reçues 22/07/2016 et 25/07/2016 à partir de Q # 13 ont été ajoutés.

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
13.	Appendice A : Énoncé des travaux	4.7.1.K.i	<p>Pouvons-nous avoir plus d'information sur les licences Oracle qui seront fournies par la GRC?</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre et type de licences qui peuvent être utilisées par le fournisseur (préposés au traitement, utilisateurs, etc.)- Version (Standard Edition 1, Standard Edition 2, Standard Edition, Enterprise)- Type de licence (licence complète d'utilisation, licence complète d'utilisation propre à l'application, licence incorporée)- Options qui peuvent être utilisées (Database vault, Advanced Security, Dataguard, etc.)- Autres licences Oracle (Goldengate)	<p>Chaque partie de la question est reprise ci-après, suivie d'une réponse.</p> <p>Q: Nombre et types de licences que le fournisseur peut utiliser (processeur, utilisateur, ...)?</p> <p>R: Seize licences rattachées au processeur</p> <p>Q: Version (Édition Standard 1, Édition Standard 2, Édition Standard, Enterprise)?</p> <p>R: Oracle 11G, Édition Enterprise</p> <p>Q: Types de licences (licence complète, licence complète avec applications particulières, licence de logiciel enfoui)?</p> <p>R: Base de données Oracle Enterprise, édition Partitioning – Process Perpetual</p>

N° de l'invitation - Solicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

M7594-153234/E

002

107zl

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

M7594-153234

107zl.M7594-153234

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
				<p>Real Application Clusters – Process Perpetual Directory Services Plus – Process Perpetual Q: Options qui peuvent être utilisées (Database Vault, Advance Security, Dataguard, ...)? R: Aucune autre option sous licence. Q: Autres licences Oracle (Goldengate)? R: Aucune autre option sous licence.</p>
14.	APPENDICE A : ÉNONCÉ DES TRAVAUX – RENOUVELLEMENT DU SAID	11. MISES À NIVEAU CONTINUES DU SE, DES LOGICIELS ET DES ANTIVIRUS 11.1 Objet	<p><i>La présente section porte sur les exigences en matière de mises à niveau continues du SE et des logiciels applicables à toutes les composantes de la solution de renouvellement du SAID de l'entrepreneur.</i> Nous présumons que ceci ne concerne, comme il est mentionné dans cette section, que les serveurs et non les postes de travail. Veillez confirmer.</p>	<p>Cette interprétation n'est pas correcte. Cette exigence secondaire concerne « toutes les composantes de la solution de renouvellement du SAID de l'entrepreneur ». La section 11.3 renvoie aux produits livrables (OU-01) concernant les mises à jour constantes des logiciels et des systèmes d'exploitation, laquelle indique ce qui suit : « Le document de la MNCLS vise à fournir au responsable technique de la GRC de l'information sur les activités de mise à niveau continue et à lui permettre de tenir à jour un registre de données sur la</p>

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

M7594-153234/E

002

107zl

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

M7594-153234

107zl.M7594-153234

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
				gestion de la configuration des serveurs d'essais et de production, des postes de travail et des composantes du système de transcodage ».
15.	APPENDICE A : ÉNONCÉ DES TRAVAUX – RENOUELEMENT DU SAID	3.2, point 10	La GRC a-t-elle une liste du matériel et des logiciels autorisés ou non autorisés? Auquel cas, peut-on accéder à cette liste?	<p>La GRC ne dispose d'aucune liste précise des logiciels et du matériel autorisé sinon ce qui a été indiqué dans la DP (p. ex. Windows, Oracle, McAfee, IBM, etc.).</p> <p>L'établissement d'une liste du matériel et des logiciels non autorisés n'est pas chose facile. La GRC applique une approche de sécurité de type « défense en profondeur », et uniquement le matériel et les logiciels compatibles avec l'infrastructure de la GRC sont permis.</p> <p>Autrement dit, les solutions matérielles et logicielles doivent pouvoir réussir l'évaluation de vulnérabilité de la Sous-direction de la sécurité ministérielle (SDSM) de la GRC.</p> <p>En général, le matériel et les logiciels vendus dans le commerce qui fonctionnent dans une architecture sécurisée et qui sont compatibles avec une solution SAID devraient</p>

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

M7594-153234/E

002

107zl

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

M7594-153234

107zl.M7594-153234

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
				<p>être compatibles avec l'architecture de la GRC. Il est impératif que les soumissionnaires pour le SAID aient expérimenté leur solution dans un environnement sécurisé semblable à celui de la GRC; ainsi, il ne devrait pas y avoir de problème. Les outils particuliers utilisés par la SDSM pour effectuer les évaluations de la vulnérabilité ont été fournis afin de permettre aux soumissionnaires d'évaluer leurs solutions.</p> <p>L'information relative à l'architecture de sécurité a été présentée à la journée d'information tenue à l'intention de l'industrie le 14 décembre 2015. Au besoin, cette même information peut être présentée, dans les locaux de la GRC, à ceux qui n'ont pu participer à cette journée d'information.</p> <p>Les soumissionnaires peuvent faire part de toute préoccupation particulière concernant le matériel et les logiciels à la GRC avant de présenter leur soumission, au besoin.</p>

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
16.	ANNEXE D DE L'APPENDICE A : EXIGENCES DU SOUS-SYSTEME DE VÉRIFICATION	1.2 Concept de renouvellement du SSV, figure 1 - 1	Nous présumons que, pour les transactions d'inscription auprès d'IRCC, nous devons prendre les empreintes décadactylaires palmaires et les empreintes décadactylaires roulées (4+4+2). Pouvez-vous confirmer?	<p>Cette interprétation n'est pas correcte. Veuillez vous reporter au paragraphe 8 de la section 1.2 qui précise quels sont les documents de contrôle des interfaces en lien avec les inscriptions. Reportez-vous aux documents de contrôle des interfaces, lesquels expliquent en détail ce qui doit être saisi pour chaque type de transaction. Concernant votre question en particulier, les inscriptions d'IRCC sont des transactions IMM (des décadactylogrammes d'identification plaqués). Toutefois, il n'y a aucune restriction quant aux types de transactions qui peuvent être utilisés pour les inscriptions. La figure 1.1 décrit de façon particulière les centres de réception des demandes de visa (CRDV) d'IRCC qui soumettent des transactions d'inscription IMM.</p>
17.	ANNEXE D DE L'APPENDICE A : EXIGENCES DU	1.2 Concept de renouvellement du SSV,	Nous présumons que, pour les transactions d'inscription auprès de l'ASFC, nous devons prendre les empreintes décadactylaires palmaires et les empreintes décadactylaires	<p>Cette interprétation n'est pas correcte. Veuillez vous reporter au paragraphe 8 de la section 1.2 qui précise quels sont les documents de</p>

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
	SOUS-SYS TÈME DE VÉRIFICATION	figure 1 - 1	roulées (4+4+2). Pouvez-vous confirmer?	<p>contrôle des interfaces qui se rapportent aux inscriptions. Reportez-vous aux documents de contrôle des interfaces, lesquels expliquent en détail ce qui doit être saisi pour chaque type de transaction. Concernant votre question en particulier, les inscriptions actuelles de l'ASFC sont des transactions REF qui sont des décadactylogrammes roulés et plaqués et d'empreintes palmaires; toutefois, il n'existe aucune restriction quant aux types de transactions qui peuvent être utilisés pour les inscriptions. La figure 1-1 décrit de façon précise les sites d'entrée des réfugiés de l'ASFC qui soumettent des transactions d'inscription REF.</p>
18.	ANNEXE D DE L'APPENDICE A : EXIGENCES DU SOUS-SYS TÈME DE VÉRIFICATION	1.2 Concept de renouvellement du SSV, figure 1 - 1	Nous présumons que, pour l'ASFC, la vérification est effectuée au moyen des empreintes décadactylaires palmaires (4+4+2). Pouvez-vous confirmer?	<p>Cette interprétation n'est pas tout à fait correcte. La figure 1-1 de la section 1.2 et, plus précisément, la section 2 explique que l'ASFC soumet la transaction VER. Reportez-vous aux documents de contrôle des interfaces pour plus de détails sur les types de transactions VER. Pour</p>

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

M7594-153234/E

002

107zl

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

M7594-153234

107zl.M7594-153234

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
				tenter de répondre à votre question en particulier, on peut dire que les types de transactions VER sont utilisés pour soumettre des décadactylogrammes d'identification plaqués qui peuvent être (4+4+2).
19.	APPENDICE A : ÉNONCÉ DES TRAVAUX – RENOUELEMENT DU SAID	Tableau 3-3	Pourriez-vous nous fournir une répartition du nombre total de dossiers selon le type (criminel, réfugié, immigration, employé, etc.)?	Il n'y a pas de tableau 3-3 dans l'annexe A.
20.	ANNEXE D DE L'APPENDICE A : EXIGENCES DU SOUS-SYSTÈME DE VÉRIFICATION	3.3 Volumétrie des vérifications	Pouvez-vous confirmer les types de dossiers que doivent contenir les bases de données du SAID et du SSV? Par exemple, devons-nous stocker uniquement les dossiers d'immigration dans la base de données du SSV (comme le montre la figure 3-3) ou également ceux des réfugiés?	Il n'y a pas de figure 3-3 dans l'annexe D. Veuillez vous reporter aux paragraphes 7 et 8 de la section 1.2, lesquels précisent les documents de contrôle des interfaces qui se rapportent aux inscriptions. Reportez-vous aux documents de contrôle des interfaces, lesquels expliquent en détail ce qui doit être saisi pour chaque type de transaction. La figure 1-1 expose de façon précise les transactions d'inscriptions REF et IMM de l'ASFC qui sont stockées dans le SAID et dans

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

M7594-153234/E

002

107zl

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

M7594-153234

107zl.M7594-153234

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
				<p>le sous-système de vérification. En outre, les documents de contrôle des interfaces du SAID expliquent quand une inscription est marquée en tant qu'inscription en lien avec l'immigration; par conséquent, elle doit être consignée dans les bases de données du SAID et du sous-système de vérification. Concernant votre question en particulier, toute inscription marquée à des fins d'enregistrement dans la base de données du sous-système de vérification doit être enregistrée dans ladite base de données. Dans le contexte de la section 1.2 et de la figure 1-1, cela pourrait signifier que les types de transactions REF et IMM doivent être enregistrés dans la base de données du sous-système de vérification.</p>
21.	Appendice A : Énoncé des travaux	4.3, point 4	<p>Nous présumons que la GRC coordonnera tous les échanges avec les organismes distants au sujet de la préparation en vue de la migration et de l'installation des nouveaux transcodeurs. Veuillez confirmer que notre supposition est exacte.</p>	<p>Cette interprétation n'est pas correcte. Comme indiqué dans la, il incombe à l'entrepreneur de soutenir et d'assurer un soutien pour les transcodeurs et de les entretenir. Ce soutien et</p>

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

M7594-153234/E

002

107zl

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

M7594-153234

107zl.M7594-153234

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
				<p>cet entretien englobent les migrations, les installations, les mises à jour, les remplacements ou tout autre changement requis par l'entrepreneur afin que le système soit entièrement opérationnel.</p> <p>La section 4.3 du paragraphe 4 indique les exigences obligatoires suivantes : « Les mises à niveau à Transcoder doivent être entièrement mises à l'essai et approuvées dans les environnements d'essais avant de mettre l'environnement de production à niveau. <u>De plus, la mise à niveau de Transcoder dans l'environnement de production doit être coordonnée avec les organismes qui utilisent les systèmes de transcodage afin de réduire au minimum les répercussions sur les opérations des organismes distants et les CRRD.</u> » (non souligné dans l'original)</p> <p>Conformément au calendrier principal du contrat (CPC) convenu, la GRC doit s'assurer que les</p>

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

M7594-153234/E

002

107zl

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

M7594-153234

107zl.M7594-153234

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
				organismes sont au fait du calendrier prévu pour les changements de transcodeurs et doivent fournir une liste de personnes-ressources pour chaque site à l'entrepreneur. Dans le cadre de l'approbation du CPC, la GRC doit s'assurer que les organismes ayant des transcodeurs sont au courant et qu'ils sont d'accord avec le calendrier de mise en œuvre des changements; toutefois, l'entrepreneur est responsable de l'ensemble des activités de coordination, des travaux, des communications directes relatives à des changements techniques particuliers et toute autre question concernant la mise en service des nouveaux transcodeurs.
22.	Appendice A : Énoncé des travaux	13.1, point 5	Nous présumons que la GRC effectuera l'extraction des données et fournira à l'entrepreneur les fichiers NIST.	La GRC doit fournir les données requises pour la conversion au format indiqué dans la DP. En ce qui concerne le paragraphe 5 de la section 13.1, les types de paquets NIST indiqués seront fournis par la GRC.

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
23.	Demande de propositions M7594-153234/E	Appendice C	L'appendice C, <i>Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité</i> , devrait être joint à l'appel d'offres. Il ne semble pourtant pas figurer parmi les documents de l'appel d'offres. Pourriez-vous nous la fournir?	Veuillez vous reporter à la modification publiée sur achatsetventes.gc.ca , dans l'appel d'offres concernant la LVERS.
24.	Appendice A : Énoncé des travaux	13.1, point 5	Nous présumons que la GRC effectuera l'extraction des données et fournira à l'entrepreneur des journaux dans un format lisible, accompagnés d'un document d'explication détaillé de la structure des journaux.	Le paragraphe 5 de la section 13.1 ne contient aucune référence aux fichiers journaux. Les fichiers journaux dont il est question à la section 13.1 doivent être fournis dans un format lisible, accompagné d'une explication de leur structure.
25.	Annexe B de l'appendice A	3.6 Données volumétriques, pages 53-54	Voici notre interprétation du contenu du tableau en ce qui concerne les transactions relatives aux empreintes décadactylaires (lignes 1 à 7) : · La colonne « Fermeture » indique le délai maximum autorisé pour l'exécution de toutes les transactions automatiques (c.-à-d. le traitement NIST, le traitement des images et la recherche biométrique). · Les colonnes « Délai d'exécution » des transactions de priorité élevée et normale indiquent le délai autorisé pour l'exécution du processus complet du SAID, y compris le traitement automatisé et tout	Les pages 44 et 45 contiennent le tableau 3-2. La présente réponse est fondée sur l'interprétation que la question renvoie au tableau 3-2 et ne s'applique qu'aux rangées 1 à 7. Cette interprétation est assez correcte dans le contexte indiqué. La colonne « traitement en service réduit » indique le temps maximal attribué pour effectuer tout le traitement automatisé; il s'agit d'une exigence clé qui devra être respectée; toutefois, les exigences

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

M7594-153234/E

002

107zl

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

M7594-153234

107zl.M7594-153234

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
			<p>traitement manuel nécessaire (p. ex., le CQ et la vérification). Nous comprenons que les engagements de l'entrepreneur concernent uniquement le respect des délais qui s'appliquent au traitement automatique. Cela sous-entend que le personnel de la GRC est responsable de veiller à l'exécution du traitement manuel dans les délais prescrits pour l'exécution du processus complet.</p> <p>Veillez confirmer que notre supposition est exacte.</p>	<p>générales tiennent également compte d'autres exigences énoncées dans la DP (p. ex. le paragraphe 14 de la section 3.6).</p> <p>En outre, les autres délais représentent le temps alloué pour l'ensemble du processus du SAID, y compris le traitement automatisé et tout traitement manuel nécessaire (c.-à-d. AQ, vérification, etc.). Le personnel de la GRC doit s'occuper du traitement manuel. Cependant, l'engagement de l'entrepreneur ne s'applique pas uniquement aux traitements en service réduit. La solution de l'entrepreneur doit être capable de gérer et de traiter toutes les transactions dans le délai imparti. Par exemple, elle doit être dotée d'une capacité de traitement suffisante pour prendre en charge l'ensemble des utilisateurs, des files d'attente et des activités de l'utilisateur requises pour traiter les volumes d'une manière efficace et efficiente, tel qu'il est indiqué dans la DP. Autrement dit, d'autres</p>

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
				exigences indiquées dans la DP doivent être prises en considération, en combinaison avec ces délais.
26.	Annexe B de l'appendice A	3.6 Données volumétriques, pages 53-54	<p>Voici notre interprétation du contenu du tableau en ce qui concerne les transactions restantes (lignes 8 à 14) :</p> <p>· Les colonnes « Délai d'exécution » des transactions prioritaires indiquent uniquement le délai maximum autorisé pour l'exécution de toutes les transactions automatiques (c.-à-d. la recherche biométrique et les extractions de bases de données, entre autres). Nous comprenons que les engagements de l'entrepreneur concernent le respect de ces délais de traitement dans leur totalité. Le personnel de la GRC ne participe pas directement à ces activités de traitement.</p> <p>Veuillez confirmer que notre supposition est exacte.</p>	<p>Veuillez prendre note que le tableau 3-2 ne compte que 13 rangées.</p> <p>Cette interprétation est correcte si l'on ajoute que la DP exprime d'autres exigences qui doivent être prises en considération avec ces délais.</p>
27.	Demande de propositions	Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières	Comment devrions-nous nous y prendre pour traiter les cotes de fiabilités de TPSGC et de la GRC pour nos collègues qui travaillent en France? Devons-nous obtenir une autorisation avant d'approuver la participation de travailleurs étrangers à ce projet, que ce soit sur place ou à distance?	Reportez-vous à la question n° 4, qui répond à cette question. Il n'y a pas de différence dans le traitement des attestations de sécurité des travailleurs étrangers à l'exception du temps de traitement vraisemblablement plus long.

Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
		es et autres exigences		Comme l'indique la question n° 4, personne ne peut travailler à ce projet (sur place ou à distance) sans attestation de sécurité de la GRC et de SPAC.
28.	Demande de propositions	Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences	En ce qui concerne le test d'évaluation des performances, les membres de notre équipe doivent-ils faire l'objet d'une enquête de sécurité afin d'obtenir l'attestation de sécurité pertinente? Dans l'affirmative, les membres de notre équipe doivent-ils obtenir une cote de fiabilité de la GRC, une cote de fiabilité de TPSGC, ou les deux?	Non, les attestations de sécurité individuelles ne sont pas requises pour la mise au banc d'essai. Les soumissionnaires doivent signer une entente de confidentialité et accepter les modalités relatives à la mise au banc d'essai pour utiliser les données des essais qui font partie de la mise au banc d'essai. Veuillez vous reporter à la question n° 4 pour obtenir d'autres renseignements sur la sécurité, en particulier l'obligation de posséder une attestation de sécurité d'organisme à la date de clôture des soumissions.
29.	Demande de propositions, EDT, annexes, appendices, pièces jointes et modifications		Ces documents sont-ils considérés comme des documents protégés, en tout ou en partie, et, le cas échéant, font-ils l'objet d'un niveau de classification précis?	Non, ces documents seront publiés sur Internet afin que tous puissent les consulter. Ils étaient protégés avant la publication afin que seules les personnes participant directement à l'élaboration de la DP y aient accès. Une fois publiés, ils ne sont plus

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
				considérés comme étant sensibles.
30.	DP Invitation à soumissionner	Partie 1 Section 1. 2.4 (page 4) et 7.7.1 (page 25)	<p>La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au ____ inclusivement (indiquer la date de la fin de la période). La prestation des services d'entretien et de soutien commencera à la date d'expiration de la garantie jusqu'au JJ-MM-AAAA.</p> <p>Question</p> <p>TPSGC pourrait-il clarifier la période du contrat ou fournir une date approximative pour le début de la période de contrat?</p>	La durée du contrat est de cinq (5) ans à compter de la signature du contrat. La date de début sera déterminée une fois que les évaluations et les tests ont été réalisés.
31.	DP Invitation à soumissionner Pièce jointe 2 de la partie 5	Section 2 Attestation du fabricant de pièces d'origine (a) Page 17	<p>« a) Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant de pièces d'origine pour tout article du matériel proposé dans le cadre de sa soumission doit soumettre l'attestation ci-dessous, qui doit être signée par le fabricant de pièces d'origine (et non par le soumissionnaire). Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le fabricant de pièces d'origine du matériel qu'il propose de fournir au Canada, à moins que l'attestation ci-dessous n'ait été fournie au Canada. »</p> <p>Question</p> <p>TPSGC pourrait-il clarifier et confirmer qu'aucun formulaire</p>	Aucun formulaire de certification n'est requis pour les composants matériels EFG fournis par la GRC.

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
			d'attestation n'est nécessaire pour la réutilisation de composants matériels fournis par la GRC (équipement fourni par le gouvernement)?	
32.	DP Invitation à soumissionner	7.2.1 Page 22	<p>2035 45 Utilisation et traduction de matériel écrit</p> <p>1. Sauf disposition contraire dans le contrat, les droits d'auteur sur tout matériel écrit utilisé, produit ou livré en vertu du contrat appartiennent à l'auteur du matériel ou à son propriétaire légitime. Le Canada a le droit d'utiliser, de reproduire et de divulguer à des fins gouvernementales le matériel écrit lié aux travaux qui sont livrés au Canada.</p> <p>Question</p> <p>Il semble y avoir une erreur de référence dans cette section. TPSGC pourrait-il clarifier ce paragraphe?</p>	<p>Cette clause provient d'un autre document et a été incluse accidentellement. Les lignes qui suivent la remplacent.</p> <p>À moins d'avis contraire dans le contrat, les droits d'auteur visant tout matériel écrit utilisé, produit ou livré en vertu du contrat appartiennent à l'auteur ou au propriétaire des droits. Le gouvernement du Canada a le droit d'utiliser, de copier et de divulguer à des fins gouvernementales le matériel écrit en lien avec les travaux qui lui sont fournis.</p> <p>Si le contrat ne prévoit pas la livraison de matériel écrit dans les deux langues officielles du Canada, le gouvernement du Canada peut traduire le matériel écrit dans l'autre langue officielle. L'entrepreneur reconnaît que le gouvernement du Canada possède les droits relatifs à la traduction et qu'il n'a aucune</p>

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

M7594-153234/E

002

107zl

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

M7594-153234

107zl.M7594-153234

Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
				obligation de fournir la traduction à l'entrepreneur. Le gouvernement du Canada convient que toute traduction doit inclure les droits d'auteur et l'avis de propriété qui faisaient partie de l'original.
33.	DP Invitation à soumissionner	7.15 Paragraphe 3 Page 31	<p>[...] L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ».</p> <p>L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.</p> <p>Question</p> <p>TPSGC accepterait-il une copie certifiée/notariée d'une preuve</p>	Oui, sur demande, une copie certifiée conforme de la preuve notariée de la couverture serait acceptée en lieu et place d'une véritable copie de toutes les polices d'assurance applicables.

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
			de couverture (certificat d'assurance responsabilité) en guise de copie conforme au lieu d'une copie certifiée conforme de toutes les polices d'assurance applicables? Une preuve de couverture suffit-elle pour répondre à cette exigence?	
34.	DP Invitation à soumissionner	Appendice B Tableau 1-1 Page 33-34	<p>Le tableau 1-1 ne comporte pas de ligne pour les numériseurs portatifs exigés dans l'EDT, appendice A, page 30, section 3.3.2 3.</p> <p>Question</p> <p>TPSGC pourrait-il mettre à jour le tableau 1-1 pour inclure les numériseurs portatifs?</p>	<p>Rien n'oblige SPAC à inclure un article pour les numériseurs portatifs. L'annexe B indique que les soumissionnaires peuvent ajouter ou retirer des articles dans les tableaux qui suivent pour les adapter à leur proposition. Il est impossible d'établir une liste des articles pour chaque soumissionnaire; il est donc inutile de tenter de mettre ce tableau à jour.</p>
35.	DP Invitation à soumissionner	Appendice B Paragraphe 9 Tableau 9-1 Page 38	<p>9. La valeur totale de l'évaluation de la soumission est la somme des totaux des tableaux 1-1 à 9-9, excepté que la valeur utilisée dans le tableau 9-1 représente les 100 heures au taux le plus élevé seulement.</p> <p>Question</p> <p>Veuillez préciser s'il y a une erreur typographique parce que la valeur totale de l'évaluation de la soumission est la somme des</p>	<p>Veuillez vous reporter à la modification publiée le 26 juillet 2016 et corrigeant ce tableau.</p>

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
			<p>totaux des tableaux 1-1 à 8-1, et non 9-9. De plus, la ligne 9 du tableau 9-1 devrait être supprimée, et la ligne 8 devrait se lire comme suit : Total – Tableau 8-1 (taux le plus élevé seulement).</p>	
36.	DP Invitation à soumissionner	Appendice B Paragraphe 10 Page 38	<p><i>Prix de lot fermes optionnels de la fonctionnalité optionnelle. L'entrepreneur convient de fournir au Canada l'option d'acquérir une capacité de mise en correspondance additionnelle à des prix identiques ou semblables (ajustés en fonction de l'inflation ou des nouvelles technologies) inclus dans le tableau 1-1. L'entrepreneur doit fournir une ventilation des coûts dans le tableau 10-1 pour montrer les coûts de chaque type de capacité de mise en correspondance. Il doit y avoir une corrélation entre la ventilation des coûts et les prix fournis au tableau 1-1. C'est-à-dire que la corrélation entre le coût de la capacité de mise en correspondance additionnelle et les prix du tableau 1-1 doit être claire. Le tableau 10-1 ne sera pas utilisé lors de l'évaluation de la valeur de</i></p>	<p>Le paragraphe 10 de l'annexe B indique que l'entrepreneur accepte d'accorder au Canada la possibilité d'acquérir une capacité de jumelage accrue. Cette capacité de jumelage accrue est considérée comme une charge de traitement supplémentaire (c.-à-d. plus de transactions à l'heure). Cependant, toute augmentation de la capacité de jumelage doit satisfaire aux exigences établies, à savoir qu'il faut augmenter aussi la taille de la base de données. Ainsi, si davantage de transactions sont traitées à chaque heure, la GRC s'attend à ce que la taille de la base de données augmente; la solution doit donc répondre aux deux aspects de cette exigence.</p>

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

M7594-153234/E

002

107zl

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

M7594-153234

107zl.M7594-153234

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
			<p><i>la soumission, puisqu'il s'agit de la ventilation de prix déjà inclus.</i></p> <p>Commentaire</p> <p><i>La version antérieure de la DP (lettre d'intérêt) comportait une certaine augmentation de la charge de travail (soit 1 200 transactions l'heure), ce qui permettait d'établir les coûts d'une capacité de mise en correspondance additionnelle, mais cette information a été supprimée de la version définitive de la DP. Par conséquent, il n'est pas facile de savoir sur quoi les coûts du tableau 10-1 devraient être fondés.</i></p> <p>Question</p> <ul style="list-style-type: none"> • TPSGC pourrait-il clarifier sur quoi les coûts du tableau 10-1 devraient reposer : une augmentation du nombre de transactions, c'est-à-dire une certaine hausse de la charge de travail, ou une augmentation de la taille de la base de données? 	
37.	DP Invitation à soumissionner	Appendice B Paragraphe 10 Tableau 10-1 Page 39	<p>Le tableau 10-1 regroupe les volets SAID et SSV sous Mise en correspondance des empreintes décadactylaires.</p> <p>Question</p> <p>Puisque la mise en correspondance des empreintes</p>	<p>Veillez vous reporter à la question n° 34. Les soumissionnaires peuvent ajouter ou retirer des articles dans les tableaux qui suivent pour les adapter à leur proposition. En conséquence,</p>

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
			<p>décadactylaires pour le traitement des transactions à des fins civiles et pénales est assurée par le sous-système SAID et que la mise en correspondance des empreintes décadactylaires pour le traitement des transactions VER est assurée par le sous-système de vérification (SSV), serait-il possible de mettre à jour le tableau 10-1 pour que ces deux capacités de mise en correspondance soient distinctes l'une de l'autre et ainsi permettre aux soumissionnaires de présenter avec clarté les renseignements liés aux coûts?</p>	<p>ce tableau n'est pas mis à jour par SPAC.</p>
38.	Appendice A EDT	Section 1.5.3 Paragraphes 1 et 2 Page 4	<p>1. <i>La GRC-SPC utilise un processus de gestion des déploiements et des changements éprouvé. L'entrepreneur doit respecter la politique en matière de gestion des changements de la GRC-SPC (ce lien est uniquement disponible sur l'intranet de la GRC) : (O) http://infoweb.rcmp-grc.gc.ca/cio/cm-gc/index-fra.htm.</i></p> <p>2. <i>La GRC fournira sur demande à l'entrepreneur un exemplaire papier du matériel disponible à partir du lien ci-dessus. (I)</i></p>	<p>Veillez vous reporter à la question n° 10.</p>

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
			<p>Question</p> <p>TPSGC pourrait-il fournir au présent soumissionnaire une version imprimée du document mentionné?</p>	
39.	Appendice A EDT et Pièce jointe 1 de l'appendice G	<p>Section 1.6.1.5 Paragraphe 1 Page 7</p> <p>Section 5.2.3 Page 38</p>	<p>Section 1.6.1.5 :</p> <p>1. À aucun coût pour le Canada, la mise au banc d'essai doit avoir lieu en Amérique du Nord (c.-à-d. au Canada ou aux États-Unis continentaux) à un endroit proposé par l'entrepreneur et convenu par la GRC. (O)</p> <p>Section 5.2.3 :</p> <p>L'équipe d'évaluation du test d'évaluation des performances se composera d'environ six (6) représentants de la GRC, de ses entrepreneurs et de TPSGC.</p> <p>Question A</p> <p>Veillez préciser si les frais de déplacement et les dépenses du personnel de la GRC dans le cadre de la mise au banc d'essai seront assumés par le soumissionnaire et, dans l'affirmative, veuillez fournir de plus amples détails afin de permettre aux soumissionnaires d'établir les coûts en conséquence.</p> <p>Question B</p> <ul style="list-style-type: none"> TPSGC pourrait-il confirmer que le nombre de représentants ne dépassera 	<p>Le gouvernement du Canada assumera tous les coûts associés au personnel de SPAC/de la GRC qui participera à la mise à l'essai. Il est possible qu'il y ait plus de six représentants. Le gouvernement du Canada ne considère pas que ce nombre soit pertinent. Si, après avoir pris connaissance de cette précision, le soumissionnaire a toujours besoin d'un nombre plus précis, il pourra poser une question de suivi. On ne s'attend pas à ce qu'il y ait plus de huit représentants.</p>

N° de l'invitation - Sollicitation No.

M7594-153234/E

N° de réf. du client - Client Ref. No.

M7594-153234

N° de la modif - Amd. No.

002

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID

107zl

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

107zl.M7594-153234

**Commentaires reçus, Tableau Error! No text of specified style in document.-1 :
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA DP – ENSEMBLE 2**

N°	Documents de référence	Renvois aux sections	Questions et commentaires	Réponse de SPAC et de la GRC
			pas six (6) (pour les besoins du calcul des coûts)?	

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.